

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**N° 26.037**

Le 07 avril de l'an deux mille vingt-six à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 01 avril 2026

**DATE D’AFFICHAGE**

Le 01 avril 2026

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Patrick MARENGO, Maire ; Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jacques GIROUX, Mme Nadine DAVID, M. Yves PAGE, Mme Fabienne LEPROUX, M. Julien DURESSAY, Mme Florence LABEYRIE : adjoints.

M. Olivier BERTRAND, Mme Agnès BOUFFARTIGUE, Mme Anne-Françoise CALLANDREAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Céline DROUILLARD SOLER, Mme Océane FERNANDES, Mme Léa GALLAUZIAUX, M. Robert GALON, M. Sébastien GONZALEZ, Mme Élisabeth GRANERIS, M. Jacques GUIARD, M. Thomas LAFARIE, Mme Patricia LE NÔTRE, Mme Bérénice LHOMME, M. François-Xavier PATTEDOIE, M. Yannick PAVON, Mme Fabienne PINEL, Mme Camille RÉVOLAT, M. Gilbert THULEAU, M. Christophe TROYAUX : conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Benoit ARDON par Mme Fabienne PINEL  
M. Nicolas CALBRIX par M. Christophe TROYAUX  
M. Christophe PLASSARD par Mme Camille RÉVOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Élisabeth GRANERIS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET :** RÉGIE À PERSONNALITÉ MORALE ET À AUTONOMIE FINANCIÈRE "GOLF DE ROYAN" -  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**RAPPORTEURE :** Mme CIRAUD-LANOUE

**VOTE :** UNANIMITÉ

L'article 3 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière du golf de ROYAN dit que le conseil d'administration est composé de 15 (quinze) membres désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire.

L'article 4 dudit règlement précise que les membres doivent être choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tout avis utile sur les questions relatives au fonctionnement de la régie.

Conformément à ces deux articles, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner les membres comme suit :

- 10 conseillers municipaux
- 2 membres titulaires d'une carte de membre du golf
- 2 membres représentant l'association sportive
- 1 membre représentant la commune d'implantation (Saint-Palais-sur-mer)

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu le règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière du golf de ROYAN,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu les articles L 5211-7 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,
- Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- à l'unanimité de renoncer à recourir au scrutin secret,

### **DÉSIGNE**

- comme membres du conseil d'administration de la régie à personnalité morale et autonomie financière du golf de ROYAN :

- 10 conseillers municipaux :
  - Mme BERGEROT
  - Mme LE NÔTRE
  - Mme CALLANDREAU
  - M. THULEAU
  - M. DENIS
  - Mme LABEYRIE
  - M. BERTRAND
  - M. CALBRIX
  - Mme BOUFFARTIGUE
  - M. GUIARD

## MISE EN LIGNE LE 10-04-2026

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20260407-DCM26-037-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- 2 membres titulaires d'une carte de membre du golf :
  - M. Alain PLANTIVE, titulaire d'une carte de membre du golf
  - M. Jacky GUILLAUD, titulaire d'une carte de membre du golf
- 2 membres représentant l'association sportive :
  - M. Eric THORIN, représentant l'association sportive
  - M. Christian SOYER, représentant l'association sportive
- 1 membre représentant la commune d'implantation (Saint-Palais-sur-mer) :
  - Un représentant de la commune d'implantation sera désigné par la commune de Saint-Palais-sur-mer au conseil municipal du 16 avril 2026.

### DÉCIDE

- de mettre un terme aux fonctions de Directeur de la régie de M. Jean-Claude STOFFAËS à compter du 14 mai 2026,
- de désigner M. Willy DUBOST, en tant que Directeur de la régie, à compter du 15 mai 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



La secrétaire de séance,

Elisabeth GRANERIS

